

**11588/22**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 13 septembre 2022

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 13 septembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL sur les conséquences de la décision du haut représentant relative à la réorganisation des structures de gestion civile des crises au sein du Service européen pour l'action extérieure en ce qui concerne la fonction de commandant d'opération civile pour les missions civiles de gestion des crises**

E17035

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*